

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DASES 42 Participation (3 000 €) et convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) dans le cadre du projet « précarité énergétique, qualité de l'air intérieur et santé : constitution d'un réseau d'acteurs autour d'un service de conseil médical en environnement intérieur (CMEI) en Seine-Saint-Denis » ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) dans le cadre du projet « précarité énergétique, qualité de l'air intérieur et santé : constitution d'un réseau d'acteurs autour d'un service de conseil médical en environnement intérieur (CMEI) en Seine-Saint-Denis ».

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 74, rubrique V12, nature 7478 du budget de fonctionnement des exercices 2017 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO